

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte - Parole

Bruxelles, le 27 mars 1974  
PC/md.  
Remis au telex à 13h

449(51)  
+ 442.313

"PRIORITE P 1"

Note BIO (74) 68 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

Au cas où vous seriez interrogés par des journalistes sur les modifications apportées par le Gouvernement britannique aux dispositions relatives au contrôle des changes en matière d'investissements directs et de placements en valeurs mobilières effectués dans la Communauté vous pouvez répondre que, conformément à la procédure communautaire, le Gouvernement du Royaume Uni a informé au préalable la Commission de ces changements.

C'est en tenant pleinement compte de la situation présente de l'économie britannique que la Commission a pris connaissance de ces modifications; elle reste en contact, à ce sujet, avec le gouvernement du Royaume-Uni.

Amitiés,

*P. Olivi*  
B. OLIVI